

Important : Le présent avis doit être complété, signé et notifié à la Municipalité de Saint-Sulpice par le propriétaire d'un immeuble assujéti au droit de préemption (ou son mandataire ou représentant dûment autorisé) dès la réception d'une offre d'achat.

SECTION 1 – IDENTIFICATION DE L'IMMEUBLE ASSUJETTI

1.1 DESIGNATION DE L'IMMEUBLE

Adresse (Veuillez indiquer l'adresse de l'immeuble assujéti. Si l'immeuble assujéti est vacant, indiquer le nom de la rue.)
Numéro(s) de lot(s) (cadastre) (Veuillez indiquer le(s) lot(s) visé(s) par l'offre d'achat. Le(s) numéro(s) de(s) lot(s) sont indiqués sur le relevé de taxes municipales.)
Numéro de matricule (Veuillez indiquer le numéro de matricule relié à l'immeuble assujéti, lequel est indiqué sur le relevé de taxes municipales. Il comporte onze chiffres suivis de 000-0000.)

1.2 USAGE DE L'IMMEUBLE

Veuillez indiquer à quelle(s) fin(s) est utilisé l'immeuble assujéti.

Résidentiel
 Commercial
 Mixte
 Industriel

Autre

1.3 OCCUPATION DE L'IMMEUBLE

Veuillez indiquer qui occupe l'immeuble assujéti. Les baux en vigueur doivent être joints au présent avis.

Propriétaire
 Locataire
 Propriétaire et locataire
 Vacant

Autre

SECTION 2 – RENSEIGNEMENTS SUR LE PROPRIÉTAIRE DE L'IMMEUBLE ASSUJETTI

Veuillez compléter la sous-section 2.1 ou 2.2, selon le cas.

2.1 PERSONNE PHYSIQUE

Propriétaire 1

Nom	Prénom
Adresse	
Téléphone (jour)	Cellulaire
Courriel	

Propriétaire 2

Nom	Prénom
Adresse	
Téléphone (jour)	Cellulaire
Courriel	



2.2 PERSONNE MORALE

Veillez indiquer le nom et le siège social de la personne morale qui est propriétaire de l'immeuble assujéti (société par actions, société en nom collectif, personne morale sans but lucratif, syndicat de copropriété, fiducie, etc.). La dénomination sociale doit correspondre à celle déclarée au Registraire des entreprises du Québec et/ou aux documents constitutifs. De plus, veuillez compléter la section 3 ci-après.

Nom déclaré :

Adresse du siège social :

SECTION 3 – RENSEIGNEMENTS SUR LE MANDATAIRE OU REPRÉSENTANT DU PROPRIÉTAIRE (SI APPLICABLE)

Veillez compléter la présente section seulement si le propriétaire est représenté par un mandataire ou un représentant dûment autorisé. Veuillez joindre au présent avis une copie du mandat, de la procuration ou de la résolution qui autorise ce dernier.

Nom	Prénom
Adresse	
Téléphone (jour)	Cellulaire
Courriel	

SECTION 4 – RENSEIGNEMENTS SUR L'ACHETEUR DE L'IMMEUBLE ASSUJÉTI

Veillez indiquer les coordonnées de l'acheteur qui a signé l'offre d'achat de l'immeuble assujéti, en complétant la sous-section 4.1 ou 4.2, selon le cas. Si celui-ci est représenté par un mandataire ou un représentant autorisé, veuillez compléter la sous-section 4.3.

4.1 PERSONNE PHYSIQUE

Acheteur 1

Nom	Prénom
Adresse	
Téléphone (jour)	Cellulaire
Courriel	

Acheteur 2

Nom	Prénom
Adresse	
Téléphone (jour)	Cellulaire
Courriel	

4.2 PERSONNE MORALE

Veillez indiquer le nom et le siège social de la personne morale qui est l'acheteur de l'immeuble assujéti aux termes de l'offre d'achat (société par actions, société en nom collectif, personne morale sans but lucratif, syndicat de copropriété, fiducie, etc.). La dénomination sociale doit correspondre à celle déclarée au Registraire des entreprises du Québec et/ou aux documents constitutifs.

Nom déclaré

Adresse du siège social



4.3 MANDATAIRE OU REPRESENTANT

Veillez compléter la présente section seulement si l'acheteur est représenté par un mandataire ou représentant dûment autorisé. Veillez joindre au présent avis une copie du mandat, de la procuration ou de la résolution qui autorise ce dernier.

Nom	Prénom
Adresse	
Téléphone (jour)	Cellulaire
Courriel	

SECTION 5 – PRIX ET CONDITIONS DE L'ALIÉNATION PROJÉTÉE

Veillez indiquer le prix et les conditions reliés à l'aliénation projetée (vente, cession, donation ou autre transfert de propriété) qui vise l'immeuble assujéti.

5.1 PRIX

Veillez inscrire le prix de l'aliénation projetée, conforme à l'offre d'achat. Si l'aliénation projetée comporte une contrepartie non monétaire, veuillez fournir une estimation fiable et objective de la valeur de cette contrepartie.

Prix de l'aliénation projetée	\$
L'aliénation projetée comporte une contrepartie non monétaire	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Description de la contrepartie non monétaire	
Estimation fiable et objective de la valeur monétaire de cette contrepartie	\$

5.2 CONDITIONS

Veillez indiquer les conditions de l'aliénation projetée, conformes à l'offre d'achat (y compris la date de prise de possession et la date de signature de l'acte de vente).

--

5.3 INTERVENANT(S)

Si l'offre d'achat implique un courtier immobilier, veuillez indiquer les coordonnées du courtier immobilier.

Nom	Prénom
Adresse	
Téléphone (jour)	Cellulaire
Courriel	

SECTION 6 – INFORMATIONS ET COMMENTAIRES

Si vous avez des informations utiles ou des commentaires à formuler, veuillez les ajouter à cette section. Si vous voulez qu'un représentant de la Municipalité communique avec une personne autre que le propriétaire de l'immeuble assujéti (notaire, courtier immobilier, etc.), veuillez le mentionner à cette section.

SECTION 7 – DOCUMENTS À JOINDRE AU PRÉSENT AVIS

Veuillez notifier, en même temps que le présent avis, l'offre d'achat acceptée et signée.
Veuillez également transmettre avec le présent avis, les documents suivants, si applicable :

- Promesse d'achat ;
- Bail ou l'entente d'occupation de l'immeuble ;
- Le contrat de courtage immobilier ;
- Étude environnementale ;
- Le rapport de titres de l'Immeuble ;
- Le certificat de localisation de l'Immeuble ;
- Le rapport d'évaluation de l'Immeuble ;
- Tout autre document démontrant la levée des conditions de l'offre d'achat.

Veuillez noter que vous avez l'obligation de notifier à la Municipalité de Saint-Sulpice un avis indiquant le prix, les conditions de l'aliénation projetée, le nom de la personne qui envisage d'acquérir l'immeuble assujéti ainsi qu'une estimation fiable et objective de la valeur de la contrepartie non monétaire (si applicable). À défaut, le présent avis d'intention d'aliéner sera réputé incomplet et non recevable.

Si ces documents ne sont pas notifiés à la Municipalité de Saint-Sulpice en même temps que le présent avis d'intention d'aliéner, ils doivent être transmis au plus tard dans les 15 jours suivant cet envoi.

SECTION 8 – SIGNATURE DE L'AVIS D'INTENTION D'ALIÉNER

Le présent avis d'intention d'aliéner est donné et signé comme suit:

À (Lieu de signature de l'avis)
Le (Date de signature de l'avis)
Par (Nom et prénom du signataire et propriétaire de l'immeuble assujéti, ou de son mandataire ou représentant autorisé)

Je déclare que les informations transmises sont vraies et exactes au meilleur de ma connaissance.

(Signature)

(Signature)